DEPARTEMENT DE L'AIN

VILLE D'OYONNAX

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six janvier deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet:
21 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL)
Année 2023

PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT. Noël DUPONT. Marie-Claire EMIN. Jean- Jacques MATZ Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ. Dominique BEY. Marie-Josèphe LEVILLAIN. Françoise COLLET. PIQUET, Jacques MAIRE. Christine Caroline MANZONI. Yamina GRANDCLEMENT, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE. Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ. Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER.

REPRÉSENTÉS: Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Julien MARTINEZ), Pascal BAUDET (pouvoir à Patrick MERCIER), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS:

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

M. Jacques MAIRE, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) a permis l'amélioration de la vie de quartier et la participation des citoyens d'Oyonnax, aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale, pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement, pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur la demande de subvention suivante pour 2023 :

Jury FIL du 4 janvier 2023

Porteur du projet	Titre du projet	Lieu de l'action	Nbr de participants	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
Union de la Forge	MATCH DE FOOT : REGLE DE VIE	Lyon	16 jeunes	896,00 €	550,00 €	550,00 €

Objet: 21 - Versement de subvention dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) Année 2023

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du Jury FIL du 4 janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention désignée ci-dessus.
- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention.
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Fait à Oyonnax, le 26 janvier 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 3 0 JAN, 2023

par sa publication le 17

0

.... damai

